

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 AOÛT 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de d'East Hereford tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 2 août 2021, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire suppléant, Normand Roy, les conseillers suivants :

Nicole Bouchard	siège 1
Vacant	siège 3
Anick-Nadia Gauthier	siège 4
Linda McDuff	siège 5
Vacant	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Madame Marie-Ève Breton, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE SUPPLÉANT

Monsieur le Maire suppléant déclare la séance ouverte à 19 h 00 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire suppléant fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 21-08-118

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,
appuyé par la conseillère Nicole Bouchard,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point 17 « Varia » ouvert.

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 7 juin 2021;
4. Période de questions réservée au public;
5. Financement Banque nationale ;
6. Ligue des Petitsbonhommes;
7. Régie intermunicipale des déchets;
8. Tarif électoral;
9. Location presbytère;
10. Église : prélèvement par carottage;
11. Ressources humaines;
12. Congrès FQM;
13. Paiement des comptes :
 - 13.1 Comptes payés ;
 - 13.2 Comptes à payer ;
14. Bordereau de correspondance;
15. Rapports :

- 15.1 Maire;
- 15.2 Conseillers;
- 15.3 Directrice générale;
- 16. Varia;
- 17. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUILLET 2021**

Résolution 21-08-119

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard,
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 5 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucunes questions

5. **REFINANCEMENT PRÊT ÉCHU**

ATTENDU QUE la municipalité doit refinancer un montant de 109 000 \$ relatif à un emprunt échéant le 12 octobre 2021 en lien avec le règlement numéro 209-10 règlement relatif au système d'alimentation en eau potable;

ATTENDU QUE la municipalité doit entamer les procédures pour le refinancement trois (3) mois avant la fin de l'échéance;

Résolution 21-08-122

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,
appuyé par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour,

D'autoriser la directrice générale à procéder aux démarches pour le refinancement du montant de 109 000 \$ relatif à un emprunt échéant le 12 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. **LIGUE DES PETITS BONSHOMMES**

ATTENDU QUE les enfants demeurant à East Hereford peuvent jouer dans la ligue des petits bonshommes (balle molle);

ATTENDU QUE vu le nombre d'enfants insuffisant d'East Hereford inscrit dans la ligue, les enfants sont jumelés avec le village de Saint-Malo;

ATTENDU QUE l'inscription est gratuite et que l'équipement est fourni;

ATTENDU QUE l'achat ou le renouvellement de l'équipement se fait entièrement par dons et/ou commandites;

ATTENDU QUE pour l'année 2021 quelques morceaux doivent être renouvelé;

ATTENDU QUE les responsables ont fait l'achat de matériel totalisant un montant de 283.36 \$;

ATTENDU QUE la somme sera divisée 50 % East Hereford et 50 % Saint-Malo;

Résolution 21-08-123

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard,
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

D'autoriser le paiement de 50 % de la facture pour l'achat d'équipement au montant de 141,68 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS

ATTENDU QUE les municipalités représentées au conseil d'administration de la Régie sont présentement parties à l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un lieu régional d'enfouissement sanitaire des déchets solides et créant la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook;

ATTENDU QUE des modifications à l'entente initiale intervenue le 16 février 1982 doivent être apportées pour mieux refléter la réalité et les attentes des municipalités membres plus amplement discutées au cours des derniers mois;

ATTENDU QUE les municipalités jugent opportun de remplacer l'entente originale et ses modifications par une nouvelle entente;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Malo et de Martinville désirent faire partie de la Régie ;

ATTENDU QUE le lieu régional d'enfouissement sanitaire des déchets solides comporte désormais un lieu d'enfouissement sanitaire fermé, un lieu d'enfouissement technique, auxquels se sont ajoutées la plateforme de compostage et l'unité de traitement des boues de fosses septiques ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Régie a approuvé ce 30 juin 2021 la nouvelle entente en remplacement de l'entente en vigueur;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Régie a donné son accord et recommande l'adhésion des municipalités de Martinville et de St-Malo dans cette nouvelle entente;

ATTENDU QUE tous les conseils municipaux des municipalités membres et adhérentes à cette nouvelle entente doivent par résolution l'approuver;

Résolution 21-08-124

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard,
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

QUE le conseil municipal de d'East Hereford autorise la conclusion de cette nouvelle entente avec les vingt-et-une (21) autres municipalités désignées, laquelle entente est intitulée «*Entente concernant l'exploitation d'un lieu d'enfouissement technique et la gestion de matières résiduelles et remplaçant l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un lieu régional d'enfouissement sanitaire des déchets solides de la région de Coaticook*» datée

du 30 juin 2021, et est annexée à la présente résolution comme ci-haut long reproduite ;

QUE le conseil municipal confirme son accord à ce que les municipalités de Martinville et de St-Malo adhèrent à cette nouvelle entente en respect des conditions d'adhésion qui y sont décrites ;

QUE le maire (ou son substitut désigné) et le secrétaire-trésorier (ou le greffier) sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Régie pour fins de suivi et approbation auprès du Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. LOCATION PRESBYTÈRE

ATTENDU QUE des citoyens, résident d'East Hereford sont en rénovations et doivent se relocaliser le temps des travaux majeurs de leur maison principale;

ATTENDU QUE les citoyens ont fait la demande pour louer le presbytère du 6 août 2021 au 1^{er} juillet 2022;

Résolution 21-08-125

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard,
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

Que le conseil municipal accepte la demande avec les conditions suivantes :

- Le coût par mois comprendra les frais d'Hydro-Québec;
- Devra laisser le stationnement de la borne électrique accessible;
- Les paiements mensuels de 450 \$ seront versés le 1^{er} de chaque mois à partir du 1^{er} septembre 2021;
- Les locataires s'engagent à remettre les lieux propres et sans bris à la fin du bail, au plus tard le 1^{er} juillet 2022;
- Les locataires devront tenir les lieux extérieurs propres;
- Ils devront entretenir et dégager les escaliers principaux en hiver;
- Aucunes modifications au presbytère ne devront être faites sans l'approbation du conseil municipal;
- Les services de télécommunications et d'internet sont à la charge des locataires;

Que des vérifications additionnelles soient effectuées afin de confirmer avec les assureurs de la municipalité la nature des assurances supplémentaires que doivent détenir les locataires du presbytère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. ÉGLISE : PRÉLÈVEMENT PAR CAROTTAGE

ATTENDU QU' un prélèvement par carottage doit être fait sur les fondations de l'église avant d'effectuer les rénovations;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandé;

ATTENDU QUE l'entreprise FNX innov a été retenue;

Résolution 21-08-126

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard,
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

D'accepter la soumission de l'entreprise FNX innov pour faire le prélèvement par carottage ainsi que les essais de résistance à la compression du béton des fondations de l'Église au montant de 1 472.00 \$ excluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. PAIEMENT DES COMPTES

10.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 47 385.05 \$ payés du 1^{er} juillet 2021 au 28 juillet 2021.

Résolution 21-08-127

Il est proposé par la conseillère Anick-Nadia Gauthier-Arbour,
appuyé par la conseillère Nicole Bouchard,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 47 385.05 \$ payés du 1^{er} juillet 2021 au 28 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.2 Compte à payer

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la liste qui lui a été présentée pour les comptes à payer d'un montant total de 21 307.13 \$ en date du 28 juillet 2021.

Résolution 21-08-128

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard,
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 21 307.13 \$ en date du 28 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Madame Marie-Ève Breton, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue.

12. CONGRÈS FQM

ATTENDU QUE le congrès des Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) 2021 aura lieu les 30, 31 septembre et 1^{er} octobre 2021 à Québec;

ATTENDU QUE le congrès est ouvert à tous;

ATTENDU QUE monsieur le maire ainsi que les conseillers en poste ne sont pas disponibles à ces dates;

ATTENDU QUE la directrice générale désire y participer;

ATTENDU QUE l'hébergement est payé à même la quote-part de la MRC de Coaticook;

Résolution 21-08-129

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard,
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

D'autoriser la participation de la directrice générale au Congrès FQM 2021.

QUE les frais d'hébergement sont déjà payés à même la quote-part de la MRC de Coaticook.

D'autoriser le remboursement des frais de transport aller-retour à Québec et de rembourser les frais de repas pour les 30,31 et 1^{er} octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. RAPPORTS :

13.1 Maire suppléant

- Monsieur le maire suppléant discute du méchoui 2022 qui sera probablement reporté encore cette année. Nous restons à l'affut des consignes de la sécurité publique mais un repas de Noël sera probablement envisagé si les conditions le permettent.

13.2 Conseillers (ères)

13.3 Directrice générale

La directrice générale fait un suivi sur la fête des voisins. Une subvention de 75 000\$ a été accordé à la municipalité pour la rénovation du bureau municipal. Également une somme supplémentaire de 154 008 \$ a été attribué à la municipalité dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec. (TECQ) 2019-2023. Il est maintenant temps de faire les rencontres ressources humaines avec les employés, une date sera choisie avec le maire et la conseillère Linda McDuff pour faire les rencontres. Les travaux de voirie pour les rues Saint-Henri, Dean-Lefebvre et chemin des Côtes débutent dans les prochains jours.

14. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire suppléant déclare la levée de la séance. Il est 20 h 17.

Normand Roy, maire suppléant

Marie-Ève Breton,
directrice générale et
secrétaire-trésorière